

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ETATS FINANCIERS**

**COMPAGNIE NOUVELLE D'ASSURANCE  
ATTIJARI ASSURANCE**

**Siège social :** Angle des Rues du Lac Winnipeg et du Lac d'Annecy, les Berges du Lac 1 –  
1053 – Tunis

La COMPAGNIE NOUVELLE D'ASSURANCE-ATTIJARI ASSURANCE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 12 Juin 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : M Mohamed Hedi KAMMOUN (ECC MAZARS)

ACTIFS (En Dinars Tunisiens)						
DESIGNATION	Au 31/12/2024			Au 31/12/2023		
	Montant Brut	Amort. & Prov.	Monant Net	Montant Brut	Amort. & Prov.	Monant Net
<b>AC1 Actifs incorporels</b>						
AC11 Investissements de recherche et développement	0	0	0	0	0	0
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	1 150 178	709 613	440 565	1 097 201	513 846	583 355
AC13 Fonds commercial	0	0	0	0	0	0
AC14 Acomptes versés	0	0	0	0	0	0
	<b>1 150 178</b>	<b>709 613</b>	<b>440 565</b>	<b>1 097 201</b>	<b>513 846</b>	<b>583 355</b>
<b>AC2 Actifs corporels d'exploitation</b>	<b>3 479 242</b>	<b>1 859 904</b>	<b>1 619 338</b>	<b>2 851 844</b>	<b>1 305 293</b>	<b>1 546 552</b>
AC21 Installations techniques & machines	0	0	0	0	0	0
AC22 Autres installations, outil et mobilier	3 479 242	1 859 904	1 619 338	2 851 844	1 305 293	1 546 552
AC23 Acomptes versés et Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0
	<b>3 479 242</b>	<b>1 859 904</b>	<b>1 619 338</b>	<b>2 851 844</b>	<b>1 305 293</b>	<b>1 546 552</b>
<b>AC3 Placements</b>						
AC31 Terrains et constructions	<b>42 843 823</b>	<b>1 753 536</b>	<b>41 090 287</b>	<b>15 899 106</b>	<b>1 608 003</b>	<b>14 291 103</b>
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	42 843 823	1 753 536	41 090 287	15 899 106	1 608 003	14 291 103
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	0	0	0	0	0	0
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations	0	0	0	0	0	0
AC33 Autres placements financiers	<b>717 452 777</b>	<b>6 500 526</b>	<b>710 952 251</b>	<b>724 344 010</b>	<b>6 397 061</b>	<b>717 946 949</b>
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	25 934 790	6 500 526	19 434 264	48 587 409	6 397 061	42 190 348
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	606 035 842	0	606 035 842	590 300 236	0	590 300 236
AC333 Prêts hypothécaires	0	0	0	0	0	0
AC334 Autres prêts	85 473 145	0	85 473 145	85 456 365	0	85 456 365
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	0	0	0	0	0	0
AC336 Autres	9 000	0	9 000	0	0	0
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	0	0	0	0	0	0
	<b>760 296 600</b>	<b>8 254 062</b>	<b>752 042 538</b>	<b>740 243 116</b>	<b>8 005 064</b>	<b>732 238 052</b>
<b>AC4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>						
AC510 Provision pour primes non acquises et primes à annuler	0	0	0	0	0	0
AC520 Provision d'assurance vie	81 426	0	81 426	87 110	0	87 110
AC530 Provision pour sinistres ( Vie )	1 023 578	0	1 023 578	482 937	0	482 937
AC540 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes ( Vie )	0	0	0	0	0	0
AC550 Provision d'égalisation et d'équilibrage	0	0	0	0	0	0
AC560 Autres Provisions techniques ( Vie )	0	0	0	0	0	0
AC570 Provisions techniques des contrats en unités de compte	0	0	0	0	0	0
	<b>1 105 004</b>	<b>0</b>	<b>1 105 004</b>	<b>570 047</b>	<b>0</b>	<b>570 047</b>
<b>AC6 Créances</b>						
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe	<b>18 249 275</b>	<b>0</b>	<b>18 249 275</b>	<b>15 710 592</b>	<b>0</b>	<b>15 710 592</b>
AC611 Primes acquises et non émises	18 249 275	0	18 249 275	15 710 592	0	15 710 592
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	0	0	0	0	0	0
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	0	0	0	0	0	0
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	<b>1 362 934</b>	<b>0</b>	<b>1 362 934</b>	<b>957 064</b>	<b>0</b>	<b>957 064</b>
AC63 Autres créances	<b>8 075 388</b>	<b>0</b>	<b>8 075 388</b>	<b>5 239 370</b>	<b>0</b>	<b>5 239 370</b>
AC631 Personnel	569 766	0	569 766	619 171	0	619 171
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	6 777 467	0	6 777 467	4 169 756	0	4 169 756
AC633 Débiteurs divers	728 155	0	728 155	450 442	0	450 442
AC64 Créances sur ressources spéciales	0	0	0	0	0	0
	<b>27 687 597</b>	<b>0</b>	<b>27 687 597</b>	<b>21 907 026</b>	<b>0</b>	<b>21 907 026</b>
<b>AC7 Autres éléments d'actif</b>						
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	<b>97 137 703</b>	<b>0</b>	<b>97 137 703</b>	<b>41 433 841</b>	<b>0</b>	<b>41 433 841</b>
AC72 Charges reportées	0	0	0	0	0	0
AC721 Frais d'Acquisition reportés	0	0	0	0	0	0
AC722 Autres charges à répartir	0	0	0	0	0	0
AC73 Comptes de régularisation Actif	<b>40 166 691</b>	<b>0</b>	<b>40 166 691</b>	<b>38 138 597</b>	<b>0</b>	<b>38 138 597</b>
AC731 Intérêts et loyers acquis non échues	39 601 970	0	39 601 970	37 784 592	0	37 784 592
AC732 Estimation de réassurance-acceptation	0	0	0	0	0	0
AC733 Autres comptes de régularisation	564 721	0	564 721	354 005	0	354 005
AC74 Ecart de conversion	0	0	0	0	0	0
AC75 Autres	0	0	0	0	0	0
	<b>137 304 394</b>	<b>0</b>	<b>137 304 394</b>	<b>79 572 438</b>	<b>0</b>	<b>79 572 438</b>
<b>Total</b>	<b>931 023 015</b>	<b>10 823 579</b>	<b>920 199 435</b>	<b>846 241 672</b>	<b>9 824 203</b>	<b>836 417 469</b>

<b>CAPITAUX PROPRES &amp; PASSIFS</b> (En Dinars Tunisien)		
<b>DESIGNATION</b>	<b>MONTANT</b> 2024	<b>MONTANT</b> 2023
<b>Capitaux Propres</b>		
CP1 Capital social	10 000 000	10 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital social	1 000 000	1 000 000
CP3 Rachat d'actions propres	0	0
CP4 Autres capitaux propres	0	0
CP5 Résultat reporté	45 296 484	46 591 452
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>56 296 484</b>	<b>57 591 452</b>
CP6 Résultat Exercice	11 900 218	11 705 031
<b>Total capitaux propres avant affectation</b>	<b>68 196 702</b>	<b>69 296 484</b>
<b>Passifs</b>		
<b>PA1 Autres passifs financiers</b>		
PA11 Emprunts obligataires	0	0
PA12 TCN émis par l'entreprise	0	0
PA13 Autres Emprunts	0	0
PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers	0	0
	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PA2 Provisions pour autres risques et Charges</b>		
PA21 Provision pour pensions et obligations similaires	0	0
PA22 Provision pour impôts	0	0
PA23 Autres Provisions	619 493	0
	<b>619 493</b>	<b>0</b>
<b>PA3 Provisions techniques brutes</b>		
PA310 Provision pour primes non acquises	0	0
PA320 Provision d'assurances vie	783 495 737	708 652 629
PA330 Provision pour sinistres ( Vie )	16 796 795	14 050 404
PA340 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes ( Vie )	22 168 690	19 988 194
PA350 Provision d'égalisation et d'équilibrage	15 956	21 235
PA360 Autres provisions techniques ( Vie )	0	0
	<b>822 477 178</b>	<b>742 712 462</b>
<b>PA4 Provisions techniques de contrats en unités de compte</b>		
	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>		
	<b>1 093 222</b>	<b>550 882</b>
<b>PA6 Autres dettes</b>		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	<b>13 628 412</b>	<b>9 716 106</b>
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	<b>0</b>	<b>0</b>
PA621 Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	0	0
PA622 Autres	0	0
PA63 Autres dettes	<b>1 289 979</b>	<b>2 107 930</b>
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	0	0
PA632 Personnel	2 141	3 314
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	740 920	665 118
PA634 Crédeurs divers	546 918	1 439 498
PA64 Ressources spéciales	0	<b>0</b>
	<b>14 918 391</b>	<b>11 824 036</b>
<b>PA7 Autres passifs</b>		
PA71 Comptes de régularisations Passif	<b>12 894 449</b>	<b>12 033 605</b>
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs	0	0
PA711 Estimation de réassurance-rétrocession	0	0
PA712 Autres comptes de régularisation Passif	12 894 449	12 033 605
PA72 Ecart de conversion	0	<b>0</b>
	<b>12 894 449</b>	<b>12 033 605</b>
<b>Total du passif</b>	<b>852 002 733</b>	<b>767 120 985</b>
<b>Total des capitaux propres et du passif</b>	<b>920 199 435</b>	<b>836 417 469</b>

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE ET/OU DE LA REASSURANCE VIE (En Dinars Tunisien)				
DESIGNATION	Opérations brutes 2024	Cessions et /ou rétrocessions 2024	Opérations nettes 2024	Opérations nettes 2023
<b>PRV1 Primes</b>				
PRV11 Primes émises et acceptées +	142 364 241	701 010	141 663 231	133 290 739
<b>PRV2 Produits de Placements</b>				
PRV21 Revenus des placements +	64 386 238	0	64 386 238	57 926 976
PRV22 Produits des autres placements +	0	0	0	0
<b>sous total 2a</b>	<b>206 750 479</b>	<b>701 010</b>	<b>206 049 469</b>	<b>191 217 715</b>
PRV23 Reprises de corrections de valeur sur placements +	0	0	0	0
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change +	0	0	0	0
<b>sous total 2</b>	<b>206 750 479</b>	<b>701 010</b>	<b>206 049 469</b>	<b>191 217 715</b>
<b>PRV3 Plus values non réalisées sur placements</b> +	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PRV4 Autres produits techniques</b> +	<b>1 006 972</b>	<b>0</b>	<b>1 006 972</b>	<b>821 639</b>
<b>CHV1 Charge de sinistres</b>				
CHV11 Montants payés -	87 426 913	423 011	87 003 902	52 366 280
CHV12 Variation de la provision pour sinistres +/-	2 746 391	540 642	2 205 749	1 395 381
<b>sous total 3</b>	<b>90 173 303</b>	<b>963 653</b>	<b>89 209 651</b>	<b>53 761 661</b>
<b>CHV2 Variation des Autres Provision</b>				
CHV21 Provisions d'assurance vie +/-	77 018 326	-16 886	77 035 212	101 898 490
CHV22 Autres provisions techniques +/-	0	0	0	0
CHV23 Provision sur contrats en unité de compte +/-	0	0	0	0
<b>sous total 4</b>	<b>77 018 326</b>	<b>-16 886</b>	<b>77 035 212</b>	<b>101 898 490</b>
<b>CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHV4 Frais d'exploitation</b>				
CHV41 Frais d'acquisition -	10 740 004	0	10 740 004	8 897 142
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés +/-	0	0	0	0
CHV43 Frais d'administration -	3 613 941	0	3 613 941	3 208 003
CHV44 Commissions reçues des réassureurs +	0	3 942	-3 942	-26 743
<b>sous total 5</b>	<b>14 353 945</b>	<b>3 942</b>	<b>14 350 003</b>	<b>12 078 403</b>
<b>CHV5 Autres Charges techniques</b> -	<b>4 026 096</b>	<b>0</b>	<b>4 026 096</b>	<b>3 559 762</b>
<b>CHV9 Charges de placements</b>				
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt -	657 378	0	657 378	530 831
CHV92 Correction de valeur sur placements -	0	0	0	0
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements -	0	0	0	0
<b>sous total 6</b>	<b>4 683 474</b>	<b>0</b>	<b>4 683 474</b>	<b>4 090 593</b>
<b>CHV10 Moins values non réalisées sur placements</b> -	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHV12 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat</b> -	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RTV Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)</b>	<b>21 528 403</b>	<b>-249 699</b>	<b>21 778 102</b>	<b>20 210 207</b>

ETAT DE RESULTAT (En Dinars Tunisien)		
DESIGNATION	Montant 2024	Montant 2023
RTV Résultat technique de l'assurance vie	+/- 21 778 102	20 210 207
PRNT1 Produits des Placements		
PRNT11 Revenus des placements	+ 1 320 768	1 682 605
PRNT12 Produits des autres Placements	+ 0	0
<b>sous total 1a</b>	<b>1 320 768</b>	<b>1 682 605</b>
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements	+ 0	190 178
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	+ 0	0
<b>sous total 1</b>	<b>23 098 870</b>	<b>22 082 990</b>
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	+ 0	0
CHNT1 Charges des Placements		
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	- 0	0
CHNT12 Correction de valeur sur placements	- 103 464	0
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements	- 0	0
<b>sous total 2</b>	<b>103 464</b>	<b>0</b>
CHNT2 Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	- 0	0
PRNT2 Autres produits non techniques	+ 103 299	34 127
CHNT3 Autres charges non techniques	- 1 100 000	1 300 000
<b>Résultat provenant des activités ordinaires</b>	<b>21 998 705</b>	<b>20 817 117</b>
CHNT4 Impôts sur le résultat	- 10 098 487	9 112 086
<b>Résultat provenant des activités ordinaires après Impôts</b>	<b>11 900 218</b>	<b>11 705 031</b>
PRNT4 Gains extraordinaires	+ 0	0
CHNT5 Pertes extraordinaires	- 0	0
<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>11 900 218</b>	<b>11 705 031</b>
CHNT6/PRNT5 Effets Modifications comptables ( nets d'impôts )	0	0
<b>Résultat net de l'exercice après modifications comptables</b>	<b>11 900 218</b>	<b>11 705 031</b>

Tableau des engagements reçus et donnés (En Dinars Tunisien)			
DESIGNATION		Montant 2024	Montant 2023
HB1	<b>Engagements reçus</b>		
HB2	<b>Engagements donnés</b>		
	HB 21 Avals, cautionset garanties de crédit données	Nul	Nul
	HB 22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente	Nul	Nul
	HB 23 Autres engagements sut titres, actifs ou revenus	Nul	Nul
	HB 24 Autres engagements donnés	Nul	Nul
HB 3	<b>Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires</b>	Nul	Nul
HB 4	<b>Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution</b>	Nul	Nul
HB 5	<b>Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>	Nul	Nul
HB 6	<b>Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>	Nul	Nul

ETAT DE FUX DE TRESORERIE (En Dinars Tunisien)		
DESIGNATION	Montant 2024	Montant 2023
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
Encaissements des primes reçues des assurés	144 234 802	139 574 927
Sommes versées pour paiement des sinistres	-86 479 780	-52 032 758
Encaissements des primes reçues ( acceptations )		
Sommes versées pour paiement des sinistres ( acceptations )		
Commissions versées sur les acceptations		
Décaissements de primes pour les cessions	-695 070	-313 567
Encaissements des sinistres pour les cessions		
Commissions reçues sur les cessions	3 942	26 743
Commissions versées aux intermédiaires	-6 116 498	-5 577 334
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-25 996 864	-18 299 854
Variation des dépôts auprès des cédantes	542 340	71 999
Variations des espèces reçues des cessionnaires		
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-121 876 273	-108 952 944
Encaissements liés à la cession de placements financiers	132 012 406	2 370 241
Taxes sur les assurances versées au trésor		
Produits financiers reçus	60 644 728	48 039 764
Impôt sur les bénéfices payés	0	0
Autres mouvements		
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>96 273 733</b>	<b>4 907 216</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisation incorporelles et corporelles	-27 625 091	-3 013 716
Encaissements provenant de la cession d'immobilisation incorporelles et corporelles	55 155	0
Décaissement provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation		
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées a l'exploitation		
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation		
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation		
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>-27 569 936</b>	<b>-3 013 716</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Encaissements suite à l'émission d'actions	0	0
Dividendes et autres distributions	-12 999 935	0
Encaissements provenant d'emprunts	0	0
Remboursements d'emprunts	0	0
Augmentation / Diminutions des ressources spéciales	0	0
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>-12 999 935</b>	<b>0</b>
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>55 703 862</b>	<b>1 893 500</b>
<b>Trésorerie de début d'exercice</b>	<b>41 433 841</b>	<b>39 540 341</b>
<b>Trésorerie de fin d'exercice</b>	<b>97 137 703</b>	<b>41 433 841</b>

**Notes aux états financiers au 31/12/2024**

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2024

### I- PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

La Compagnie Nouvelle d'Assurance – Attijari Assurance est une société anonyme de droit tunisien, dont l'objet social est la pratique des opérations d'assurance et de réassurance sur la vie et la capitalisation.

La société est régie par les lois en vigueur en Tunisie et notamment la loi n°92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du Code des Assurances et la loi n°2000-93 du 3 novembre 2000 portant promulgation du Code des Sociétés Commerciales.

### II- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2024 a connu les faits marquants suivants :

- Le chiffre d'affaires a enregistré en 2024 une amélioration de 6.29%.
- Un résultat technique de 21.7 MD.
- Un résultat net bénéficiaire en progression de 1.67% par rapport à l'année dernière, à 11,9 MD.

### III- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la société sont établis conformément aux principes et méthodes comptables définies par le système comptable tunisien et plus particulièrement par les normes comptables sectorielles relatives aux entreprises d'assurances et de réassurances.

#### A- *Actifs incorporels et corporels*

Les actifs incorporels et corporels qui répondent aux critères de classement en tant qu'actif, prévus respectivement par les Normes Comptables N°6 et 5, sont pris en compte à leur coût d'acquisition.

La valeur amortissable de ces actifs est linéairement répartie sur la durée d'utilisation de cette immobilisation.

#### B- *Contrat de location financement*

Les contrats de location sont comptabilisés, au début de la période de location, à l'actif et au passif du bilan pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, est le taux d'intérêt implicite du contrat de location.

#### C- *Obligations et autres titres à revenus fixes*

Les bons, obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupon couru à l'achat.

Les frais accessoires sur achats sont enregistrés en charge de l'exercice.

Le montant du coupon couru à l'achat est enregistré en débit du compte « Revenus des placements ».

Lorsque le prix d'acquisition d'un titre est inférieur à son prix de remboursement, la différence échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre est prise en produit.

**D- Primes acquises non émises**

Les primes acquises et non émises correspondent aux :

- Primes afférentes à l'exercice courant mais qui n'ont pas pu être émises en raison des délais incompressibles ou bien de retard dans les traitements informatiques ;
- La partie chevauchante au 31/12, des primes annuelles mais dont l'émission est fractionnée mensuellement.

**E- Primes à annuler**

Elles sont déterminées sur la base d'une moyenne des annulations des dernières six années.

**F- Intérêts acquis non échus**

Les intérêts acquis et non échus relatifs aux placements sont constatés, selon la règle de prorata temporis, en produit de l'exercice.

**G- Autres comptes de régularisation**

Les autres charges constatées d'avance et les autres produits à recevoir sont régularisés, selon la règle de prorata temporis à la clôture de l'exercice.

**H- Provisions techniques**

**Provision mathématique :**

Elle correspond à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

Elle est déterminée automatiquement, à la clôture de chaque arrêté, séparément pour chaque contrat individuel, conformément aux notes techniques.

**Provision pour frais de gestion :**

Elle est constituée pour couvrir les charges de gestion futures des contrats qui ne sont pas couvertes par ailleurs.

**Provision pour participation aux bénéfices :**

Elle est constituée pour enregistrer l'engagement de la compagnie envers les bénéficiaires des contrats lorsque les montants dus au titre des bénéfices n'ont pas encore été versés ou crédités au compte de l'assuré.

**Provision pour sinistres à payer :**

Il s'agit de la dette de la compagnie envers ses assurés pour les sinistres, rachats, arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par la compagnie ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

### **Provision d'égalisation :**

Il s'agit des montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance groupe contre le risque décès.

### **I- Charges par destination**

Les charges par destination correspondent à la répartition analytique des charges par nature entre les différentes destinations représentatives des activités d'assurance vie :

- Frais d'acquisitions
- Frais d'administration des contrats
- Frais de gestion des sinistres
- Frais de gestion des placements
- Autres charges techniques

La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination est réalisée comme suit :

- Les charges se reportant exclusivement à l'une des activités techniques citées ci-dessus sont directement affectées aux comptes par destinations correspondants.
- Les charges à plus d'une activité technique sont affectées par le biais de clés de répartition déterminées sur des critères quantitatifs, notamment :
  - ✓ L'effectif,
  - ✓ Surface des locaux occupés,
  - ✓ Temps de travail

Les charges non techniques sont ceux sans lien technique avec l'activité d'assurance.

### **IV- Notes explicatives des principales rubriques des états financiers**

Les chiffres figurant au niveau des notes sont exprimés en Dinar Tunisien.

#### **A- NOTES SUR LE BILAN**

##### **Mouvements sur les éléments de l'actif**

Les mouvements sur les éléments de l'actif ont été détaillés dans un tableau établi conformément à l'annexe 8 de la norme Comptable N°26 relatives à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (Cf. Annexe 8).

##### **AC1 Actifs incorporels**

Les actifs incorporels totalisant au 31/12/2024, le montant brut de 1 150 178 dinars et la valeur nette d'amortissements de 440 565 dinars, correspondent aux coûts de mise en place de logiciels d'exploitation et de gestion de la Compagnie.

Le coût des deux logiciels est amorti linéairement au taux de 33.33%.

##### **AC22 Autres installations, outils et mobilier**

Les autres installations, outils et mobiliers totalisant 3 479 242 dinars au 31/12/2024 se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur brute	Taux d'amort.	Amortissement	Valeur nette
Matériel de transport	1 307 332	20%	648 080	659 252
Matériel et Mobiliser de Bureau	447 213	20%	401 575	45 638
Matériel informatique	1 724 697	33,33%	810 249	914 448
<b>Total</b>	<b>3 479 242</b>		<b>1 859 904</b>	<b>1 619 338</b>

### AC 3 Placements

#### AC31 Terrains et constructions

La valeur brute des Terrains et constructions totalisant 42 843 823 dinars au 31/12/2024 se détaille comme suit :

• Terrain	1 429 103
• Construction	1 295 042
• Agencement et Aménagement Construction	1 959 465
• Immeuble d'exploitation encours nouveau siège social	38 160 213
	<hr/>
	<b>42 843 823</b>

#### AC33 Autres placements financiers

Les autres placements financiers totalisant 717 452 777 dinars au 31/12/2024, se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur brute 2024	Provision pour dépréciation	Valeur nette 2024	Valeur nette 2023
Bons de trésor	460 635 842	0	460 635 842	364 573 936
Emprunt national	115 000 000	0	115 000 000	75 312 500
Emprunts obligataires	15 400 000	0	15 400 000	30 913 800
Actions cotées	6 996 170	6 500 526	495 644	599 109
Actions Attijari SICAV	18 938 620	0	18 938 620	41 591 239
Avances sur contrats	83 756 556	0	83 756 556	83 641 977
Certificats de dépôt	15 000 000	0	15 000 000	119 500 000
Prêts et Cautionnements	1 725 589	0	1 725 589	1 814 388
<b>Total</b>	<b>717 452 777</b>	<b>6 500 526</b>	<b>710 952 251</b>	<b>717 946 949</b>

**Les actions cotées se détaillent comme suit :**

- 985 376 Actions UADH acquises en 2015 à 6 996 170 dinars, provisionnés à fin 2023 à concurrence de 6 397 061 dinars, ont enregistré à la clôture de l'exercice 2024 une dépréciation supplémentaire pour 103 464 dinars reprise d'égal montant (soit une dépréciation totale 92.92% du coût historique).

Les placements ont fait l'objet d'une synthèse dans un tableau établi conformément à l'annexe 9 « Etat récapitulatif des placements » de la norme Comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (Cf. Annexe 9).

**AC5 Parts des réassureurs dans les provisions techniques**

La part des réassureurs dans les provisions techniques constatées à la clôture de l'exercice 2024, s'élève à 1 105 004 dinars contre 570 047 dinars en 2023, s'analysant comme suit :

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
• Part des réassureurs dans les provisions mathématiques relative à la cession en facultative d'un contrat « Assuremprunt » ayant fait l'objet de lettres de garantie de la part des réassureurs	81 426	87 110
• Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres à payer relative aux primes décès cédés aux réassureurs dans le cadre de traités en excédent de sinistres	1 023 578	482 937
<b>Total</b>	<b>1 105 004</b>	<b>570 047</b>

**AC611 Primes acquises et non émises**

Les primes acquises et non émises, s'élevant au 31/12/2024 à 18 249 275 dinars contre 15 710 592 dinars pour l'exercice précédent, correspondent à des primes à émettre relatives à des primes échelonnées, ou bien des primes afférentes à l'exercice courant mais qui n'ont pas pu être émises (ou annulées) en raison des délais incompressibles ou bien de retard dans les traitements informatiques.

Elles se détaillent comme suit :

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
• Primes acquises et non émises	19 441 080	16 724 212
• Provision pour primes à annuler	<1 191 805>	<1 013 620>
<b>Total</b>	<b>18 249 275</b>	<b>15 710 592</b>

#### **AC62 Créances nées d'opérations de réassurance**

Les créances nées d'opérations de réassurance totalisant 1 362 934 dinars au 31/12/2024 s'analysent comme suit :

Solde comptes de réassurance 2019	23 401
Solde comptes de réassurance 2020	3 544
Solde comptes de réassurance 2021	64 115
Solde comptes de réassurance 2022	176 048
Solde comptes de réassurance 2023	274 306
Solde comptes de réassurance 2024	821 520
<b>Total</b>	<b>1 362 934</b>

#### **AC63 Autres créances**

Les autres créances totalisant 8 075 388 dinars au 31/12/2024 contre 5 239 370 dinars au 31/12/2023, se détaillent comme suit :

Désignation	2024	2023
Personnel avances et acomptes	569 766	619 171
Crédits d'IS	6 777 467	4 169 756
Fournisseurs avances et acomptes	708	309 511
Autres débiteurs	727 447	140 932
<b>Total</b>	<b>8 075 388</b>	<b>5 239 370</b>

#### **AC 71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse**

Les avoirs en banque, CCP, chèques et caisse totalisent au 31/12/2024 la somme de 97 137 703 dinars contre 41 433 841 dinars au 31/12/2023:

Désignation	2024	2023
Comptes courants	87 933 907	38 607 121
Compte chez Attijari Intermédiation	9 199 924	2 824 690
Caisse Siège	3 872	2 030
<b>Total</b>	<b>97 137 703</b>	<b>41 433 841</b>

### AC73 Comptes de régularisation actifs

Les comptes de régularisation actifs totalisant 40 166 691 dinars au 31/12/2024 contre 38 138 597 dinars au 31/12/2023, se détaillent comme suit :

Désignation	2024	2023
Amortissement des différences sur les prix de remboursement des BTA (décotes)	18 669 047	14 821 178
Intérêts courus et échus sur placements	20 746 928	22 840 313
Agios créditeurs relatifs aux comptes courants bancaires	185 995	123 101
Charges constatées d'avance	403 842	193 126
Autres	160 879	160 879
<b>Total</b>	<b>40 166 691</b>	<b>38 138 597</b>

### Mouvements sur les éléments des capitaux propres et des passifs

#### CP1 Capitaux propres

Les capitaux propres avant résultat totalisent 56 296 484 dinars au 31/12/2024 contre 57 591 452 dinars en 2023. La variation, de -1 294 968 dinars, correspond à l'affectation du montant du résultat bénéficiaire de l'exercice 2023 en résultats reportés et à la distribution des dividendes.

#### PA2 Provisions pour autres risques et charges

Les provisions pour autres risques et charges totalisant 619 493 dinars au 31/12/2024, détaillées comme suit:

Désignation	2024
Provisions pour congés à payer	398 119
Provision pour IDR	221 374
<b>Total des provisions techniques</b>	<b>619 493</b>

#### PA3 Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes totalisant 822 477 178 dinars au 31/12/2024 contre 742 712 462 dinars au 31/12/2023, détaillées comme suit:

Désignation	2024	2023
Provisions mathématiques Epargne	769 297 931	695 509 354
Provision pour participation aux bénéfices	22 168 690	19 988 194
<b>S/T Provisions Epargne</b>	<b>791 466 621</b>	<b>715 497 548</b>
Provisions mathématiques Décès	14 197 807	13 143 275
Provisions pour sinistres à payer Décès	15 996 948	13 381 337
Provision pour frais de gestion des sinistres	799 846	669 067
Provisions d'égalisation	15 956	21 235
<b>S/T Provisions Décès</b>	<b>31 010 557</b>	<b>27 214 914</b>
<b>Total des provisions techniques</b>	<b>822 477 178</b>	<b>742 712 462</b>

#### PA 61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Les dettes nées d'opérations d'assurance directe totalisant 13 628 412 dinars au 31/12/2024 contre 9 716 106 dinars pour l'exercice précédent, correspondent principalement au montant des commissions d'acquisition et de gestion des encours revenant à la Banque Attijari de Tunisie, au titre de l'exercice 2024, dans le cadre des opérations de Bancassurance.

#### PA 63 Autres dettes

Les autres dettes totalisant au 31/12/2024 la somme de 1 289 979 dinars contre 2 107 930 dinars au 31/12/2023, se détaillent comme suit:

Désignation	2024	2023
Impôts et taxes	526 405	468 017
CNSS	214 515	197 101
<b>Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</b>	<b>740 920</b>	<b>665 118</b>
Divers fournisseurs d'exploitation	495 554	1 247 078
Fournisseurs factures non encore parvenues	51 364	192 420
<b>Créditeurs divers</b>	<b>546 918</b>	<b>1 439 498</b>
Personnel rémunérations dues	2 141	3 314
<b>Total</b>	<b>1 289 979</b>	<b>2 107 930</b>

#### PA71 Comptes de régularisation Passif

Les comptes de régularisation Passifs totalisant 12 894 449 dinars au 31/12/2024 contre 12 033 605 dinars au 31/12/2023, se détaillent comme suit :

Désignation	2024	2023
Provision pour bonus à payer	950 000	900 000
Provision Rémunération spéciale	144 900	110 000
Provision Challenges aux réseaux	751 499	740 270
Provisions pour cadeaux	185 053	166 500
Commission d'acquisition/PANE	1 235 586	1 036 209
Provisions pour congés	-	370 332
Provision pour départ à la retraite	-	156 239
Cotisations Assurance Groupe à payer	142 011	94 439
Redevance SI WASSIL	1 107 953	1 400 337
Provision IS	921 242	921 242
Diverses charges à payer	7 401 269	6 072 256
Capitaux constitutifs de rentes	54 936	65 781
<b>Total</b>	<b>12 894 449</b>	<b>12 033 605</b>

## B- NOTES SUR LE RESULTAT TECHNIQUE VIE

Le résultat technique de l'exercice 2024 est bénéficiaire de + 21 778 102 dinars contre un bénéfice de + 20 210 207 dinars pour l'exercice précédent.

Un état de résultat technique par catégories de contrats a été établi selon le modèle prévu par l'annexe 12 de la norme Comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (Cf. Annexe 12).

### PRV1 Primes

Les primes acquises nettes des cessions de réassurance s'élevaient au 31/12/2024 à 141 663 231 dinars contre 133 290 739 dinars pour l'exercice précédent, détaillées comme suit :

Désignation	2024	2023	Variation	%
Primes émises	139 843 492	136 385 632	3 457 860	2,54%
Primes annulées	-178 186	-1 042 362	864 176	-82.9%
<b>Primes émises nettes</b>	<b>139 665 306</b>	<b>135 343 270</b>	<b>4 322 036</b>	<b>3.19%</b>
Variation Primes acquises non encore émises	2 698 935	-1 407 003	+4 105 938	+291.8%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>142 364 241</b>	<b>133 936 267</b>	<b>8 427 974</b>	<b>6.29%</b>
Primes cédées	-701 010	-645 528	-55 482	8.59%
<b>Total net</b>	<b>141 663 231</b>	<b>133 290 739</b>	<b>8 372 492</b>	<b>6.28%</b>

- Le chiffre d'affaires a enregistré en 2024 une progression de 6.29%.
- Les primes annulées concernant principalement les primes d'Épargne ont enregistré une diminution de 82.9%.

### PRV2 Produits de placements

Les produits des placements totalisent 64 386 238 dinars au 31/12/2024 contre 57 926 976 dinars pour l'exercice précédent, soit une hausse de +11.15%.

### PRV4 Autres produits techniques

Les autres produits techniques totalisant 1 006 972 dinars au 31/12/2024 contre 821 639 dinars l'exercice précédent, correspondent aux montants des prélèvements de pénalités et des frais de gestion au titre des rachats de contrats d'Épargne.

#### CHV1 Charge de sinistres

Les charges de sinistres et des prestations payées nettes de cessions de réassurance totalisent 89 209 651 dinars au 31/12/2024 contre 53 761 661 dinars pour l'exercice précédent, détaillées comme suit :

Désignations	2024	2023
Sinistres payés	6 062 390	4 229 158
Part des réassureurs	-423 011	-633 816
<i>S/T</i>	<b>5 639 379</b>	<b>3 595 342</b>
Variations des provisions pour sinistres à payer	2 615 610	1 376 879
Part des réassureurs	-540 641	-70 342
<i>S/T</i>	<b>2 074 969</b>	<b>1 306 537</b>
Prestations payées	80 417 390	47 803 600
Variation des provisions pour prestations à payer	0	0
<i>S/T</i>	<b>80 417 390</b>	<b>47 803 600</b>
Charges de gestion des sinistres	947 132	967 338
Variation provision pour charges de sinistres	130 781	88 844
<i>S/T</i>	<b>1 077 913</b>	<b>1 056 182</b>
<b>Total charges de sinistre</b>	<b>89 209 651</b>	<b>53 761 661</b>

#### CHV2 Variation des autres provisions

La variation des autres provisions techniques s'élève au 31/12/2024 à 77 035 212 dinars contre 101 898 490 dinars, détaillée comme suit :

Désignation	2024	2023
Var. Provisions mathématique Epargne	73 788 577	97 478 641
Var. Provision pour participation aux bénéfices	2 180 496	2 994 238
Var. Provisions mathématique Décès	214 335	1 015 162
Var. Provisions mathématique PU Assur emprunt	840 196	409 008
Var. Provision d'égalisation	-5 278	-14 466
<b>Total brut de la variation des autres provisions d'assurance vie</b>	<b>77 018 326</b>	<b>101 882 583</b>
Var. Part des réassureurs dans les PM	-16 886	-15 906
<b>Total net de la variation des autres provisions d'assurance vie</b>	<b>77 035 212</b>	<b>101 898 490</b>

#### CHV4 Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation totalisent 14 350 002 dinars au 31/12/2024 contre 12 078 403 dinars pour l'exercice précédent. Ces frais représentent 10.08% du total des primes acquises en 2024 contre 9.02% pour 2023.

Ils correspondent aux frais directement ou indirectement imputables aux activités d'acquisition et d'administration des contrats.

#### **CHV5 Autres charges techniques**

Les autres charges techniques totalisent 4 026 096 dinars au 31/12/2024 contre 3 559 762 dinars pour l'exercice précédent. Ils correspondent aux frais internes et externes qui ne peuvent être affectés ni directement ni indirectement par l'application d'une clé de répartition à l'une des destinations représentatives de l'activité d'assurance vie.

#### **CHV9 Charges de placements**

Les charges de placements totalisent 657 378 dinars au 31/12/2024 contre 530 831 dinars au titre de l'exercice précédent.

Elles correspondent aux frais directement imputables, tels que les frais de bourse et les frais de courtage, ainsi que les frais indirectement imputables aux activités de gestion des placements, tels que les charges de personnel, les loyers et les amortissements des équipements d'exploitation.

Ces charges ont été synthétisés dans un tableau établi selon le modèle prévu par l'annexe 11 de la norme Comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (Cf. Annexe 11).

### **C- NOTES SUR LE RESULTAT GLOBAL**

#### **PRNT1 Produits des placements**

Les produits des placements « libres » totalisent 1 320 768 dinars au 31/12/2024 contre 1 682 605 dinars pour l'exercice précédent.

#### **CHNT3 Autres charges non techniques**

Les Autres charges non techniques totalisant 1 100 000 dinars au 31/12/2024 correspondent au montant d'une provision pour risques et charges sans lien technique avec l'activité d'assurance.

### **D- NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation totalisant un solde positif de 96 273 733 dinars au 31/12/2024 contre un solde positif de 4 907 216 dinars pour l'exercice précédent s'analysent comme suit :

- Les encaissements des primes reçues des assurés totalisent 144 234 802 dinars au 31/12/2024 contre 139 574 927 dinars pour l'exercice précédent.
- Les sommes versées pour paiement des sinistres totalisent 86 479 780 dinars au 31/12/2024 contre 52 032 758 pour l'exercice précédent.
- Les décaissements au titre primes cédés aux réassureurs s'élèvent à 695 070 dinars au 31/12/2024 contre 313 567 dinars pour l'exercice précédent.
- Commissions reçues sur les cessions totalisent 3 942 dinars au 31/12/2024 contre 26 743 pour l'exercice précédent.

- Les commissions versées aux intermédiaires totalisent 6 116 498 dinars au 31/12/2024 contre 5 577 334 dinars l'exercice précédent.
- Les sommes versées aux fournisseurs et au personnel totalisent 25 996 864 dinars au 31/12/2024 contre 18 299 854 pour l'exercice précédent.
- La variation des dépôts auprès des cédantes présentent au 31/12/2024 un solde positif de 542 340 dinars contre 71 999 pour l'exercice précédent.
- Les décaissements liés à l'acquisition des placements financiers totalisent 121 876 273 dinars au 31/12/2024 contre 108 952 944 dinars pour l'exercice précédent.
- Les encaissements liés à la cession de placements financiers s'élèvent à 132 012 406 dinars au 31/12/2024 contre 2 370 241 dinars pour l'exercice précédent.
- Les produits financiers reçus au 31/12/2024 s'élèvent à 60 644 728 dinars contre 48 039 764 dinars pour l'exercice précédent.
- Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement totalisent un solde négatif de 27 569 936 dinars au 31/12/2024 contre 3 013 716 dinars pour l'exercice précédent, correspondant principalement aux décaissements provenant de l'acquisition d'un nouveau siège social.

## **V- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

### **1. PASSIFS EVENTUELS**

Une opposition administrative a été prononcée par le Receveur des Finances de Rades le 19 septembre 2019 à l'encontre de la Compagnie, pour le recouvrement d'un montant de 5 243 324,949 dinars, et ce, suite à une déclaration tardive de sa part concernant un débiteur du Trésor Public.

Suite à cette opposition administrative, la Compagnie a entrepris toutes les actions nécessaires afin de bien justifier à l'Administration, l'absence de toute relation avec le débiteur en question, ainsi que de démontrer la bonne foi du retard de déclaration.

A l'issue de ces actions, l'Administration a suspendu toute action de recouvrement à l'encontre de la Compagnie.

Pour conforter le classement définitif de cette opposition, la Compagnie a saisi, en date du 18 janvier 2020, la Cour d'Appel afin de demander l'annulation de l'opposition et d'obtenir ainsi une main levée totale et définitive.

Une audience pour délibération a été tenue le 31 mars 2021. Toutefois, le jugement ne nous a pas été notifié à ce jour.

### **2. LES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNEES**

La société n'a pas d'engagements sous forme de garanties ou autre (reçus ou obtenus) au 31 décembre 2024.

### **3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 28/02/2025.

Nous n'avons pas identifié de situations ou d'évènements survenues après la date de clôture de l'exercice 2024 impliquant la modification de certains postes de l'actif ou du passif ou entrainer une information complémentaire.

#### 4. OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les opérations réalisées en 2024 avec les parties liées se présentent comme suit :

##### ➤ *Emprunts obligataires*

Parties liées	Souscriptions	Amortissements	Solde clôture	Coupons bruts
Attijari leasing	0	4 200 000	9 000 000	1 331 500
Attijari Banque	0	3 213 800	6 000 000	933 335

##### ➤ *Certificats de dépôt - DAT*

Parties liées	Souscriptions	Remboursements	Solde clôture	Intérêts perçus d'avance
Attijari Bank	90 000 000	204 500 000	5 000 000	14 185 376

##### ➤ *SICAV Obligataire*

Parties liées	Souscriptions	Rachats	Plus-value	Dividendes	Solde clôture
Attijari intermédiation	10 850 808	423	0.5	346 680	12 963 144
Attijari Bank	13 000 003	47 200 060	697 052	2 201 167	5 975 476

##### ➤ *Bancassurance* (Commissions d'acquisition et de gestion)

Parties liées	Règlements	Solde clôture	Commissions passées en charges
Attijari Bank	5 902 751	6 401 917	6 615 795

##### ➤ *Location serveurs & Refacturation de frais de télécommunication*

Parties liées	Règlements	Solde clôture	Montant passé en charges
Attijari Bank	0	0	32 229

##### ➤ *Challenge*

Parties liées	Montant passé en charges
Attijari Bank	751 499

##### ➤ *Redevance SI*

Parties liées	Règlements	Montant passé en charges
Wafa assurance	2 784 777	2 559 750

➤ **Réassurance**

Parties liées	Règlements PMD
Wafa assurance	109 120

## **Annexes**

**Annexe 8**  
**Mouvements ayant affecté les éléments de l'actifs**

Désignation	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture
	à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Ala clôture	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		Ala clôture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
<b>Actifs incorporels</b>	<b>1 097 201</b>	<b>257 445</b>	<b>204 468</b>	<b>1 150 178</b>	<b>513 846</b>	<b>0</b>	<b>195 767</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>709 613</b>	<b>0</b>	<b>440 565</b>
Frais de recherche et développement	0			0	0	0					0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques	729 703	257 445	0	987 148	513 846	0	195 767	0	0	0	709 613	0	277 534
Fonds de commerce	0			0	0	0					0	0	0
Acomptes versés	367 498	0	204 468	163 030	0	0	0	0	0	0	0	0	163 030
<b>Actifs corporels d'exploitation</b>	<b>2 851 844</b>	<b>695 398</b>	<b>68 000</b>	<b>3 479 242</b>	<b>1 305 293</b>	<b>0</b>	<b>554 611</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 859 904</b>	<b>0</b>	<b>1 619 339</b>
Installations techniques et machines	0			0	0	0					0	0	0
Autres installations, outillage et mobilier	2 851 844	695 398	68 000	3 479 242	1 305 293	0	554 611	0	0	0	1 859 904	0	1 619 339
Acomptes versés	0			0	0	0					0	0	0
<b>Placements</b>	<b>781 676 958</b>	<b>1 026 928 732</b>	<b>951 171 387</b>	<b>857 434 302</b>	<b>1 608 003</b>	<b>6 397 061</b>	<b>145 533</b>	<b>103 464</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 753 536</b>	<b>6 500 525</b>	<b>849 180 240</b>
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation	15 899 106	26 944 717	0	42 843 823	1 608 003	0	145 533	0	0	0	1 753 536	0	41 090 287
<i>Placements dans les entreprises liées</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Parts	0			0	0	0					0	0	0
Bons et obligations	0			0	0	0					0	0	0
<i>Placements dans les entreprises avec un lien de participation</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Parts	0			0	0	0					0	0	0
Bons et obligations	0			0	0	0					0	0	0
Autres placements financiers	765 777 851	999 984 015	951 171 387	814 590 479	0	6 397 061	0	103 464	0	0	0	6 500 525	808 089 954
Actions, autres titres à revenu variable	48 587 409	23 850 811	46 503 430	25 934 790	0	6 397 061	0	103 464	0	0	0	6 500 525	19 434 265
Obligations et autres titres à revenu fixe	470 800 236	151 000 000	30 764 394	591 035 842	0	0					0	0	591 035 842
Prêts hypothécaire	0			0	0	0					0	0	0
Autres prêts	85 456 365	21 040 571	21 023 792	85 473 144	0	0					0	0	85 473 144
Dépôt auprès des établ. Bancaires et financiers	160 933 841	804 083 632	852 879 770	112 137 703	0	0					0	0	112 137 703
Autres	0	9 000		9 000	0	0					0	0	9 000
Créances pour espèces déposés	0			0	0	0					0	0	0
Placements des contrats en UC	0			0	0	0					0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>785 626 003</b>	<b>1 027 881 575</b>	<b>951 443 855</b>	<b>862 063 722</b>	<b>3 427 142</b>	<b>6 397 061</b>	<b>895 912</b>	<b>103 464</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 323 054</b>	<b>6 500 525</b>	<b>851 240 143</b>

**Annexe N°9**  
**Etat récapitulatif des placements**

	<b>Valeur brute</b>	<b>Valeur nette</b>	<b>juste valeur</b>	<b>Plus ou moins value latente</b>
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	42 843 823	41 090 287		-1 753 536
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	25 934 790	19 434 265		-6 500 525
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPCVM				
Obligations et autres titres à revenu fixe	606 035 842	591 035 842		15 000 000
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	85 473 144	85 473 144		
Dépôts auprès des entreprises cédantes				
Autres dépôts	97 146 703	112 137 703		-14 991 000
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				0
<b>Total des Placements</b>	<b>857 434 302</b>	<b>849 171 240</b>	<b>0</b>	<b>-8 245 062</b>
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	857 434 302	849 171 240		8 263 062
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques				
<b>Total</b>	<b>857 434 302</b>	<b>849 171 240</b>	<b>0</b>	<b>8 263 062</b>

**Annexe 10**  
**Etat des règlements et des provisions pour sinistres décès à payer**

Année d'inventaire	Exercice de survenance	
	2013	2014
<b>Inventaire 2014</b>		
Règlements cumulés	0	170 194
Provisions pour sinistres	1 000	94 190
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>1 000</b>	<b>264 384</b>
Primes acquises	208 116	2 973 594
% sinistres / primes acquises	0,48%	8,89%

Année d'inventaire	Exercice de survenance		
	2013	2014	2015
<b>Inventaire 2015</b>			
Règlements cumulés	51 326	190 232	60 312
Provisions pour sinistres déclarés	40 500	342 649	777 244
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>91 826</b>	<b>532 881</b>	<b>837 556</b>
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229
% sinistres / primes acquises	44,12%	17,92%	13,93%

Année d'inventaire	Exercice de survenance			
	2013	2014	2015	2016
<b>Inventaire 2016</b>				
Règlements cumulés	51 326	261 921	344 482	144 581
Provisions pour sinistres déclarés	41 500	301 821	811 324	1 354 368
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>92 826</b>	<b>563 742</b>	<b>1 155 806</b>	<b>1 498 948</b>
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231
% sinistres / primes acquises	44,60%	18,96%	19,22%	15,65%

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Inventaire 2017</b>					
Règlements cumulés	51 326	315 502	518 904	553 899	185 664
Provisions pour sinistres déclarés	42 500	247 837	677 209	1 404 032	1 639 230
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>93 826</b>	<b>563 339</b>	<b>1 196 113</b>	<b>1 957 932</b>	<b>1 824 894</b>
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231	12 165 760
% sinistres / primes acquises	45,08%	18,94%	19,89%	20,45%	15,00%

Année d'inventaire	Exercice de survenance					
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Inventaire 2018</b>						
Règlements cumulés	89 202	391 643	845 435	1 112 333	1 097 092	843 489
Provisions pour sinistres déclarés	1 000	149 503	349 045	806 236	1 398 377	1 724 297
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>90 202</b>	<b>541 146</b>	<b>1 194 480</b>	<b>1 918 569</b>	<b>2 495 469</b>	<b>2 567 786</b>
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231	12 165 760	14 090 001
% sinistres / primes acquises	43,34%	18,20%	19,86%	20,04%	20,51%	18,22%

Année d'inventaire	Exercice de survenance						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Inventaire 2019</b>							
Règlements cumulés	89 202	391 643	907 969	1 238 314	1 487 975	2 151 444	1 608 595
Provisions pour sinistres déclarés	1 000	172 736	285 757	609 028	1 138 577	1 319 699	1 478 031
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>90 202</b>	<b>564 379</b>	<b>1 193 726</b>	<b>1 847 343</b>	<b>2 626 551</b>	<b>3 471 143</b>	<b>3 086 626</b>
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231	12 165 760	14 090 001	16 268 843
% sinistres / primes acquises	43,34%	18,98%	19,85%	19,29%	21,59%	24,64%	18,97%

Année d'inventaire	Exercice de survenance							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Inventaire 2020</b>								
Règlements cumulés	89 202	394 283	909 969	1 246 639	1 515 642	2 318 839	2 349 803	1 175 526
Provisions pour sinistres déclarés	0	132 703	226 580	473 803	896 016	1 161 365	1 662 006	1 875 967
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>89 202</b>	<b>526 986</b>	<b>1 136 549</b>	<b>1 720 442</b>	<b>2 411 658</b>	<b>3 480 204</b>	<b>4 011 809</b>	<b>3 051 493</b>
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231	12 165 760	14 090 001	16 268 843	16 043 348
% sinistres / primes acquises	42,86%	17,72%	18,90%	17,97%	19,82%	24,70%	24,66%	19,02%

Année d'inventaire	Exercice de survenance									
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Inventaire 2021</b>										
Règlements cumulés	89 202	397 403	911 969	1 257 141	1 590 796	2 501 581	3 072 871	3 396 050	2 157 641	
Provisions pour sinistres déclarés	0	125 833	197 330	438 866	800 223	884 704	1 073 926	1 690 837	2 275 237	
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>89 202</b>	<b>523 236</b>	<b>1 109 299</b>	<b>1 696 007</b>	<b>2 391 019</b>	<b>3 386 285</b>	<b>4 146 797</b>	<b>5 086 886</b>	<b>4 432 878</b>	
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231	12 165 760	14 090 001	16 268 843	16 043 348	20 533 435	
% sinistres / primes acquises	42,86%	17,60%	18,45%	17,71%	19,65%	24,03%	25,49%	31,71%	21,59%	

Année d'inventaire	Exercice de survenance										
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Inventaire 2022</b>											
Règlements cumulés	89 362	412 602	854 736	1 263 901	1 606 797	2 517 582	3 094 431	3 704 497	4 550 390	1 021 680	
Provisions pour sinistres déclarés	120 891	216 774	409 736	746 393	825 962	910 261	1 462 872	2 514 572	1 466 421		
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>89 362</b>	<b>533 493</b>	<b>1 071 510</b>	<b>1 673 637</b>	<b>2 353 190</b>	<b>3 343 544</b>	<b>4 004 692</b>	<b>5 167 368</b>	<b>7 064 962</b>	<b>2 488 101</b>	
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231	12 165 760	14 090 001	16 268 843	16 043 348	20 533 435	19 392 115	
% sinistres / primes acquises	42,94%	17,94%	17,82%	17,48%	19,34%	23,73%	24,62%	32,21%	34,41%	12,83%	

Année d'inventaire	Exercice de survenance											
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Inventaire 2023</b>												
Règlements cumulés	89 362	417 122	866 008	1 273 654	1 656 884	2 588 258	3 264 522	4 019 974	5 431 246	2 192 814	1 545 292	
Provisions pour sinistres déclarés	118 791	202 211	400 105	746 393	825 962	910 261	1 027 686	1 629 763	2 282 352	1 810 822		
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>89 362</b>	<b>535 913</b>	<b>1 068 219</b>	<b>1 673 759</b>	<b>2 353 724</b>	<b>3 339 929</b>	<b>3 987 557</b>	<b>5 047 661</b>	<b>7 061 009</b>	<b>4 475 166</b>	<b>3 356 113</b>	
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231	12 165 760	14 090 001	16 268 843	16 043 348	20 533 435	19 493 902	21 064 116	
% sinistres / primes acquises	42,94%	18,02%	17,76%	17,48%	19,35%	23,70%	24,51%	31,46%	34,39%	22,96%	15,93%	

Année d'inventaire	Exercice de survenance												
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
<b>Inventaire 2024</b>													
Règlements cumulés	89 362	419 162	904 715	1 300 132	1 694 714	2 599 643	3 286 584	4 026 821	5 463 951	2 717 229	2 508 062	1 168 571	
Provisions pour sinistres déclarés	116 751	162 638	372 627	662 613	739 286	697 895	968 706	1 564 693	2 161 351	2 276 633	2 757 024		
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>89 362</b>	<b>535 913</b>	<b>1 067 353</b>	<b>1 672 759</b>	<b>2 357 327</b>	<b>3 338 929</b>	<b>3 984 479</b>	<b>4 995 527</b>	<b>7 028 644</b>	<b>4 878 579</b>	<b>4 784 695</b>	<b>3 925 595</b>	
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231	12 165 760	14 090 001	16 268 843	16 043 348	20 533 435	19 493 902	21 064 116	23 377 034	
% sinistres / primes acquises	42,94%	18,02%	17,75%	17,47%	19,38%	23,70%	24,49%	31,14%	34,23%	25,03%	22,71%	16,79%	

**Annexe N°11**  
**Ventilation des charges et des produits des placements**

	<b>Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec lien de participations</b>	<b>Autres revenus et frais financiers</b>	<b>Total</b>
Revenus des placements immobiliers			
Revenu des participations			
Revenu des autres placements		65 707 006	65 707 006
Autres revenu financiers (commissions, honoraires)			
<b>Total produits des placements</b>	<b>0</b>	<b>65 707 006</b>	<b>65 707 006</b>
Intérêts			
Frais externes		657 378	657 378
Autres frais		0	0
<b>Total charges des placements</b>	<b>0</b>	<b>657 378</b>	<b>657 378</b>

**ANNEXE N°12**  
**Résultat technique par catégorie d'assurance vie**

	<b>Total</b>
Primes	142 364 241
Charges de prestations	90 173 303
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	74 837 830
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	
<b>Solde de souscription</b>	<b>-22 646 892</b>
Frais d'acquisition	10 740 004
Autres charges de gestion nettes	6 633 064
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>17 373 068</b>
Produits nets de placements	63 728 859
Participation aux résultats et intérêts techniques	2 180 496
<b>Solde financier</b>	<b>61 548 363</b>
Primes cédées et/ou rétrocédées	701 010
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	423 011
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	523 756
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	3 942
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>-249 699</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>21 778 102</b>
<b>Informations complémentaires</b>	
Montants des rachats	83 645 537
Intérêts techniques bruts de l'exercice	25 071 400
Provisions techniques brutes à la clôture	822 477 179
Provisions techniques brutes à l'ouverture	742 712 462
<b>A déduire</b>	
Provision devenues exigibles	

## ANNEXEN°14

Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation  
des assurés aux résultats techniques et financiers

	Exercice								
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Participation aux résultats (1) (état de résultat technique)									
. Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	4 225 113	6 397 313	9 719 219	15 683 186	17 056 435	23 090 588	31 412 314	42 383 133	47 240 090
. Variation de la provision pour participation aux bénéfices	536 163	1 425 943	2 844 154	2 716 128	1 755 467	2 591 327	4 381 644	2 994 238	2 180 496
Participation aux résultats des contrats d'assurances vie (2)									
. Provisions mathématiques moyennes	107 379 714	151 615 388	207 116 040	273 234 146	352 546 903	451 588 768	552 038 183	654 753 059	732 403 642
. Montant minimum de participation									
. Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts tech.)									
dont variation de la provision pour PB									

## ANNEXEN°15

Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance

	Produits décès	Produits épargne	Total	Raccordement
Primes			142 364 241	PRV1 1ère colonne
Charges de prestations			90 173 303	CHV1 1ère colonne
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques			74 837 830	CHV2 1ère colonne
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)				
<b>Solde de souscription</b>			<b>-22 646 892</b>	
Frais d'acquisition			10 740 004	CHV41+CHV42
Autres charges de gestion nettes			6 633 064	CHV43+CHV5-PRV4
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>			<b>17 373 068</b>	
Produits nets de placements			63 728 859	PRV2-CHV9
Participation aux résultats et intérêts techniques			2 180 496	CHV3 1ère colonne
<b>Solde financier</b>			<b>61 548 363</b>	
Primes cédées et/ou rétrocédées			701 010	PRV1 2ème colonne
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations			423 011	CHV11 2ème colonne
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions			523 756	(CHV12+CHV21) 2ème colonne
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats			0	
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires			3 942	CHV44 2ème colonne
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>			<b>-249 699</b>	
<b>Résultat technique</b>			<b>21 778 102</b>	
<b>Informations complémentaires</b>				
Montants des rachats			83 645 537	
Intérêts techniques bruts de l'exercice			25 071 400	
Provisions techniques brutes à la clôture			822 477 179	
Provisions techniques brutes à l'ouverture			742 712 462	
<b>A déduire</b>				
Provision devenues exigibles				

## I. RAPPORT GENERAL

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**ETATS FINANCIERS – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**  
**« Compagnie Nouvelle d'Assurance - Attijari Assurance »**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,  
De la Compagnie Nouvelle d'Assurance « ATTIJARI ASSURANCE »  
Angle des Rues du Lac d'Annecy, Rue du Lac Winnipeg, Tunis 1053

**I. Rapport sur l'audit des états financiers :**

**1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 27 Mai 2024, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société Compagnie Nouvelle d'Assurance -ATTIJARI ASSURANCE qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 68 196 702 Dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 11 900 218 Dinars.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **3. Rapport du Conseil d'Administration**

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des États Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société

### **5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport.
- Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des États Financiers. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous avons relevé certaines insuffisances qui ont été consignées dans nos rapports sur l'évaluation du système de contrôle interne et du système d'information communiqués à la Compagnie.

#### **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société « Compagnie Nouvelle d'Assurance – ATIJARI ASSURANCE » avec la réglementation en vigueur.

**Fait à Tunis, le 02 mai 2025**

**Le commissaire aux comptes**

**M. Mohamed Hédi KAMMOUN**

**ECC MAZARS**

## **II. Rapport spécial**

## **Rapport Spécial du commissaire aux comptes**

**Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2024**

**« Compagnie Nouvelle d'Assurance - Attijari Assurance »**

**Messieurs les actionnaires de la société « Compagnie Nouvelle d'Assurance »,**

En application des dispositions de l'article 200 et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

Votre conseil ne nous a informé d'aucune convention nouvellement conclue au cours de l'exercice arrêté au 31 décembre 2024.

### **II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs**

En application de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie durant l'exercice en cours :

- Attijari Gestion a souscrit auprès de la Compagnie Nouvelle d'Assurance un contrat d'assurance vie pour couvrir les engagements pécuniaires imposés par la réglementation en cas de départ à la retraite de ses salariés. Le contrat « IDR » a été conclu le 17 Octobre 2023. En vertu de ce contrat la Compagnie Nouvelle d'Assurance a réalisé, au titre de l'exercice 2024, un chiffre d'affaires « épargne collectif » pour un montant de 6 250 dinars. Le contrat ne prévoit pas le prélèvement des frais d'acquisition. En revanche, les frais de gestion convenus s'élèvent à 0,3% l'an du capital géré.
- Attijari Intermédiation a souscrit auprès de la Compagnie Nouvelle d'Assurance un contrat d'assurance vie pour couvrir les engagements pécuniaires imposés par la réglementation en cas de départ à la retraite de ses salariés. Le contrat « IDR » a été conclu le 17 Octobre 2023. En vertu de ce contrat la Compagnie Nouvelle d'Assurance a réalisé, au titre de l'exercice 2024, un chiffre d'affaires « épargne

collectif » pour un montant de 8 828 dinars. Le contrat ne prévoit pas le prélèvement des frais d'acquisition. En revanche, les frais de gestion convenus s'élèvent à 0,3% l'an du capital géré.

- Attijari Bank a souscrit auprès de la Compagnie Nouvelle d'Assurance un contrat d'assurance vie pour couvrir les engagements pécuniaires imposés par la réglementation en cas de départ à la retraite de ses salariés. Le contrat « IDR » a été conclu le 30 Novembre 2021. En vertu de ce contrat la Compagnie Nouvelle d'Assurance a réalisé, au titre de l'exercice 2024, un chiffre d'affaires « épargne collectif » pour un montant de 721 003 dinars. Le contrat ne prévoit pas le prélèvement des frais d'acquisition. En revanche, les frais de gestion convenus s'élèvent à 0,3% l'an du capital géré.
- Attijari Leasing a souscrit auprès de la Compagnie Nouvelle d'Assurance un contrat d'assurance vie pour couvrir les engagements pécuniaires imposés par la réglementation en cas de départ à la retraite de ses salariés. Le contrat « IDR » a été conclu le 30 Novembre 2021. En vertu de ce contrat la Compagnie Nouvelle d'Assurance n'a pas réalisé de chiffre d'affaires « épargne collectif », au titre de l'exercice 2024. Le contrat ne prévoit pas le prélèvement des frais d'acquisition. En revanche, les frais de gestion convenus s'élèvent à 0,3% l'an du capital géré.
- Attijari Gestion a souscrit auprès de la Compagnie Nouvelle d'Assurance un contrat d'assurance collective sur la vie. Le contrat a été conclu le 01 Octobre 2023. En vertu de ce contrat la Compagnie Nouvelle d'Assurance a réalisé, au titre de l'exercice 2024, un chiffre d'affaires « épargne collectif » pour un montant de 8 246 dinars. Le contrat ne prévoit pas le prélèvement des frais d'acquisition. En revanche, les frais de gestion convenus s'élèvent à 0,3% l'an du capital géré
- Attijari Intermédiation a souscrit auprès de la Compagnie Nouvelle d'Assurance un contrat d'assurance collective sur la vie. Le contrat a été conclu le 01 octobre 2023. En vertu de ce contrat la Compagnie Nouvelle d'Assurance a réalisé, au titre de l'exercice 2024, un chiffre d'affaires « épargne collectif » pour un montant de 28 118 dinars. Le contrat ne prévoit pas le prélèvement des frais d'acquisition. En revanche, les frais de gestion convenus s'élèvent à 0,3% l'an du capital géré.
- La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a constaté une charge au titre de prestations sur le système d'information pour un montant de 1 107 953 dinars et revenant à Wafa Assurance.
- Un avenant a été conclu entre Attijari Bank et la Compagnie Nouvelle d'Assurance portant sur la convention cadre pour la commercialisation des produits de bancassurance. L'avenant a été conclu le 08 Août 2023. En vertu de ce contrat, la liste des produits et le barème des commissions perçues par la banque ont été mises à jour. Une modification sur la commission d'intermédiation et sur les frais de communication et de challenge a été apportée.
- Dans le cadre de la convention de bancassurance conclue entre la société « Compagnie Nouvelle d'Assurance » et « Attijari Bank », et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 février 2015 :
  - o La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a constaté une charge correspondant aux commissions d'acquisition des contrats de capitalisation (Capital Plus-Awledi et Toumouhi) pour un montant de 857 075 dinars et revenant à Attijari Bank ;

o La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a constaté une charge correspondant aux commissions d'acquisition des contrats de prévoyance (Assuremprunt, Assurdécouvert, Assurdécouvert Pack, Sanadi, TDI, Taaimine Iktissadi, Awledi Décès et Rahet beli) pour un montant de 3 180 718 dinars et revenant à Attijari Bank ;

o La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a constaté une charge correspondant aux commissions de gestion des contrats de capitalisation (Capital Plus, Awledi et Toumouhi) pour un montant de 2 578 001 dinars et revenant à Attijari Bank ;

o La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a constaté une charge correspondant aux frais de challenge pour un montant de 751 499 dinars ;

o La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a réalisé au cours de 2024 un chiffre d'affaires relatif au produit « Temporaire Décès en Inclusion » pour un montant 63 824 dinars. Ce chiffre d'affaires a été réalisé dans le cadre d'un contrat d'assurance groupe négocié entre la société Compagnie Nouvelle d'Assurance et Attijari Bank.

o La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a réalisé au cours de 2024 un chiffre d'affaires relatif au produit « Epargne collectif » pour un montant de 3 907 300 dinars. Ce chiffre d'affaires a été réalisé avec Attijari Bank et Attijari Leasing.

- La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a constaté des charges pour un montant de 32 229 dinars comprenant les charges de loyer et sa quote-part dans les charges communes de téléphonie dans le cadre de la convention conclue entre la société Compagnie Nouvelle d'Assurance et Attijari Bank et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 février 2015.

### **III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants**

1. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- Le Directeur Général M. Mohammed Amal KAGHAT a été nommé par le conseil d'administration du 20 Février 2023 pour un mandat de trois années renouvelables à compter de sa date de nomination effective soit le 01 mars 2023.

La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général sont fixés par le contrat de son détachement signé avec Wafa Assurance.

A ce titre, le Directeur Général bénéficie d'une rémunération annuelle brute de 1 866 956 MAD ( 600 949 dinars) correspondant à une rémunération mensuelle nette de 93 382 MAD (30 058 dinars)

Le Directeur Général a droit également à un 13ème et 14ème mois, ce qui ramène sa rémunération nette mensuelle moyenne à 100 000 MAD (532 226 dinars).

Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie des avantages en nature suivants :

- a) Une voiture de fonction ;
- b) Un logement de fonction d'un montant de 6 300 dinars par mois ;

- c) Frais de déménagement ;
  - d) Frais d'installation égale à deux mois de salaire mensuel brut pour la prise de ses fonctions dans le cadre de sa mission ;
  - e) Un voyage aller-retour en avion, en classe économique, jusqu'au pays d'origine, une fois par mois ;
  - f) Les frais de scolarité primaire et secondaire de ses enfants résidants avec lui sont pris en charge. Ces frais sont plafonnés aux frais de scolarité de la mission française locale.
2. La société a provisionné au cours de l'année 2024 une somme de cent quarante-quatre mille neuf cents dinars brut (144 900 dinars) à allouer au Président du Conseil d'Administration, au titre d'une rémunération spéciale pour l'exercice 2024. Cette estimation sera approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2024
3. Les obligations et engagements de la société « Compagnie Nouvelle d'Assurance » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

	Président Du Conseil D'administration		Directeur Général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice (*)	Passif au 31/12/2024
Avantages à court terme	106 250	144 900	962 297	4 559
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>106 250</b>	<b>144 900</b>	<b>962 297</b>	<b>4 559</b>

(\*) charges sociales et fiscales comprises

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions à l'exception des opérations et transactions entrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Fait à Tunis, 02 mai 2025**

**Le commissaire aux comptes**

**Mohamed Hedi KAMMOUN**

**ECC Mazars**